VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LES BEAUX MAGASINS

EN BRIQUES A 3 ETAGES

Nos 217 et 219 rue Delta et Nos

218 et 220 rue Front,

Entre les rues Canal et Gravier,

Occupés par la grocerie bien connue de MM. J. H. Menge et Fils.

—ET—

LA BELLE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES

Avec des terrains spacieux et ornés,

No 2009 rue Carondelet, entre les rues St-André et Joséphine,

Aux enchères publiques.

Succession de Thomas P. Leathers.

No 50,180—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MARDI, 15 juin 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 23 février 1897 et rendu dans la succession ci-dessus les propriétés foncières de valeur d'entre ci-dessous, à savoir:—

1° Cette splendide propriété commerciale Nos 217 et 219 rue Delta et Nos 218 et 220 rue Front, entre les rues Canal et Gravier, comprenant les magasins en briques à 3 étages, modernes et bien bâtis, occupés par l'établissement bien connu de fournitures de navires et de groceries en gros de MM. J. H. Menge & Fils, spécialement décrits comme suit à savoir

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 1 "A" borné par les rues Delta, Front, Canal et Gravier, lesquels lots sont désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 21 mai 1866 et déposé dans le bureau de W. J. Castell, ancien notaire, et lesquels lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face sur la rue Delta, 25 pieds de face sur la rue Front et 137 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ces splendides magasins font face au port de la Nouvelle-Orléans, ont l'avantage du chemin de fer de ceinture et traversé l'îlet de rue en rue, les rendant spécialement désirables et commodes. Ils seront vendus sujets au bail actuel expirant le 1er octobre 1897 à $2,400 par an.

2° La désirable résidence en briques à deux étages No 2007 rue Carondelet, entre les rues St-André et Joséphine, éloignée de la rue et entourée d'un substantiel grillage en fer, ayant galeries doubles devant et derrière, vestibules à chaque étage, salons doubles, salle à manger, office, cuisine en bas et 5 chambres à coucher et à bain en haut, hangar, citernes, etc

Les terrains sont spacieux; magnifiquement ombragés et arrangés en patteres, promenades en pierres plates et bosquets, le tout étant plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Brainard, Carondelet, Joséphine et St-André, lesdits lots étant désignés respectivement par les Nos 38, 39, 40 et 41 et mesurant, en mesure américaine, comme suit: lots 38 et 40 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur, entre parallèles, de 65 pieds 1 pouce et 1 ligne, et les lots Nos 39 et 41 mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur, entre lignes parallèles de 65 pieds 1 pouce et 1 ligne, le tout conformément à un plan de ladite propriété tiré par A. De Poincy, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire.

Le voisinage est choisi et commode. La résidence est bâtie substantiellement et très confortablement et est vendue sujettes au bail actuel expirant le 1er octobre 1897.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, les paiements différés, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans, à être représentés par des billets payables par l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0/0 par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Intérêt payable annuellement garanti par liens et privilèges du vendeur et hypothèques spéciales sur la propriété vendue, l'acte devant contenir le "pacte de non alienando", l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur la propriété pour leur valeur entière jusqu'au paiement entier et final des dits billets, devra transférer les polices d'assurances au porteur des billets, devra payer les avocats au taux de 5 0/0 sur le montant en litige en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou d'aucune part des dits billets, devra assumer les taxes pour l'année 1897 et déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 de son enchère et payer les frais de l'acte de vente Le dernier devant être passé pardevant Jeff. C Wenck, Esq, notaire.

15 mai—15 16 23 30—juin 6 13 à date

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de recettes et débours pour le mois de mai 1897, présenté par E. Steinhardt receveur du défendant, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

DINKELSPIEL & HART, Avocats, 11juin—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— No 53,756, — Division B. — Joseph Belger versus ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph Belger, soit et est par la même acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire public, en cette ville, MERCREDI, le 30me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues

Nouvelle-Orléans, 10 juin 1897.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

E. C. KELLY, Avocat, 127 rue Carondelet, (Fenner Building). 11juin—

PHARMACIE DELOCHE

GEO. TUSSON, Gérant,

COIN BOURBON ET DUMAINE.

Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits

9mai—4Dim

Société Française du 14 Juillet.

AVIS.

La Société Française du 14 Juillet porte à la connaissance du public que la vente des privilèges des bars, restaurants, jeux, etc., aura lieu aux Fair Grounds, le dimanche, 20 courant, à une heure P. M., par le ministère de M. [illegible]

Par ordre du Président,

[illegible]

11 juin—11 17 20 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO, LTD.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'Affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd.

En Liquidation.

Grands Terrains de Valeur pour Manufacture

Dans le Sixième District.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO., Ltd—W. P. Curtis, encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet. — JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1897, dans l'affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd, en liquidation, No 52,087 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, incluant les propriétés mobilières et immobilières par destination, à savoir:

Tout et particulièrement ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Howard (anciennement St George), Liberté (anciennement Green) et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'îlet numéro cinq cent cinquante-six (556), sur un plan ou certificat de voyer fait par George H. Grandjean, député voyer civil, en date du 1er août 1892 et annexé pour référence à un acte passé pardevant M. J. Ward, notaire, le 2 août 1892.

Les lots numéros six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds, entre lignes parallèles, ledit lot numéro Dix forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Howard, anciennement St-George et les lots numéros Onze à Seize inclusivement se touchent ainsi que ceux numérotés Onze à Douze mesurent chacun trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds, entre lignes parallèles, et les lots numéros Treize à Seize inclusivement mesurent chacun trente deux (32) pieds de face à la dite rue Howard (anciennement St. George) sur une profondeur de cent vingt (120) pieds; le dit lot numéro seize forme l'encoignure des dites rues Howard, anciennement St George et Delachaise; et le lot numéro dix-sept mesure trente (30) pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt huit (128) pieds entre lignes parallèles sur la ligne la plus rapprochée de la rue Howard, anciennement St. George, et touchant dans le fond plusieurs lots numérotés treize à seize inclusivement sur le un dit plan, ensemble avec les machines, chaudières, tours, rabots, moulin, outils, tous ce qui a rapport, matériaux, patrons en main et dessins de fonderies, marchandises finies et en cours de terminaisons avec meubles et installations de bureau sur la propriété, conformément à un inventaire déposé en nos bureaux.

Termes et Conditions—Pour être vendu en bloc pour un tiers comptant, le reste garanti par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec billets portant intérêt à raison de sept (7) pour cent par an. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire. Voir l'inventaire à nos bureaux et le plan à la Bourse.

23mai—23 30—juin 6 13 20 à date

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. I. KURSHEEDT VS. SES CREANCIERS

—Tout le contenu de la—

Kursheedt Marble Yards,

536 rue du Camp.

En face de la Place Lafayette,

Le MARDI, 22 juin 1897, à 10 heures A. M.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 25 mai 1897, nous procéderons à la vente, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, pour du comptant—

LE CONTENU DU DIT MARBLE YARD consistant en Monuments de marbre et granit, Statues, Vases, Manteaux de cheminée, Marbra brut, Granit, Marbre, Cheval, Wagon et Harnais, Fournitures de Bureau, etc., LE TOUT POUR ÊTRE VENDU EN BLOC, d'après un inventaire enregistré en notre bureau. SIMMONS & COHN, Encanteurs.

Bureau, 536 et 538 rue du Canal

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

10juin—10 13 20 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Second District.

Charles Mendelson vs New Orleans Construction Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,915—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No Deux dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Villere Dumaine et Robertson, d'après un plan dressé par William De Young, architecte, le 17 mars 1862 et déposé comme référence dans le bureau de Alphonse Barnett, notaire en cette ville. Ledit îlet de terre mesurant (une mesure glaise) trente-et-un pieds sept pouces et 2/8 de pouce de face à ladite rue Ste-Anne sur quatre vingts pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

21mai—21 28—juin 4 11 18 24

Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1897.

Ville de la Nouvelle-Orléans vs les débiteurs délinquants de Taxes de Ville de la Nouvelle-Orléans sur propriétés personnelles.

En vertu de l'autorité investie en moi, par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, commençant à 11 heures A. M, SAMEDI, le 19 juin 1897, dans l'endroit de la saisie, ci-après désigné, la propriété personnelle ci-après décrite pour forcer la collection des taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour 1896, avec intérêt à partir des dates délinquantes des dites taxes et tous les frais, à savoir:

Au local connu comme l'Hôtel Royal, coin des rues St-Louis et Royale, pour forcer la collection des taxes de l'année 1896, a saisés à ROBERT E. RIVERS, se montant à $300.

LES MEUBLES QUE CONTIENT LEDIT LOCAL.

Le dit jour de la vente je vendrai telles portions de la dite propriété que le débiteur de taxes désignera et dans le cas où il ne désignera pas suffisamment de propriété, je vendrai la moindre quantité de la dite propriété que n'importe quel enchérisseur achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur de taxes

La vente se fera sans estimation, et la propriété vendue sera immédiatement délivrée à l'acquéreur.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.

GEO. B. PENROSE, Trésorier.

8juin—8 11 15 19

Bureau de la "Jackson Brewing Company"—En conformité à l'article IV de la Charte de cette compagnie, une élection de neuf directeurs pour servir durant l'année suivante, aura lieu mercredi, 16 juin, 1897, entre les heures 10 A. M. et 2 P. M., au bureau de la dite compagnie.

Les transferts des livres seront clos dix jours avant la dite date.

GUS. OERTLING, Secrétaire et Trésorier

30 mai—30 juin 1 3 5 6 8 9 13 15 16

Chemin de fer Louisville et Nashville

La seule ligne ayant des chars dortoirs sans changement entre la Nouvelle-Orléans et New York. 5 juil—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA BUVETTE.

Enc. Bourbon et Conti,

COMPRENANT

Vins, liqueurs, comptoir, installation, argenterie et verrerie etc., meubles de maison et divers.

Trois actions de la Louisiana "Debenture Co. Limited, moteur électrique, éventails, etc.

—Aussi le même jour—

Le contenu de la Barre et du Restaurant à bord du steamer "New Camelia."

Succession de Denis Bechac.

No 53,550 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune —le JEUDI 17 Juin 1897, à 10:30 A. M., sur les lieux à l'encoignure des rues Bourbon et Conti, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 3 juin 1897, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Denis Bechac; il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un assortiment général de vins, liqueurs, comptoirs, installations, argenterie, verrerie, plaqués, moteur électrique, éventails, etc., meubles de maison et divers. Trois actions de la La. Debenture Co., Limited

Aussi, le même jour, à 2 heures P. M., à bord du steamer "New Camelia", en rade de Milneburg, le contenu de la buvette et du restaurant sur ledit vapeur consistant en un fin assortiment de vins et de liqueurs, les installations de la buvette, verre, faïence, plaqués, ustensiles de cuisine et divers.

Conditions—Comptant.

6 juin—6 13 15 16 17

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

UN EMPLACEMENT DE CHOIX POUR AFFAIRES

La vieille pharmacie bien établie coin des rues Dryades et 2me en face du marché.

Succession de Mme Eliza Rudolp née Eliza Badon, No. 53,282.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO, Geo. G. Friedrich, Encanteur—MARDI, le 6 juillet 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de de ladite Cour de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er juin 1897 et rendu dans l'affaire de la succession ci dessus.

La très désirable résidence et magasin à l'encoignure N. O des rues Dryades et Seconde, ayant 11 chambres, incluant le magasin, hangare, cuve, cour dans le fond, sûre allée de côté d'un ample décrite comme suite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Dryades, Première et St-Denis, désigné par le No Un sur un plan de voyer fait par Louis H. Pilié, voyer civil le 28 août 1880 et annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, ancien notaire en cette ville, le 1er septembre 1880, conformément au dit plan le lot mesure, au pied américain, 30 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 110 pieds et 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond dudit lot de 5 pieds de largeur et ouvrant sur la rue Seconde en usage avec ledit lot et le lot No 2, immédiatement opposé du marché 2me, convenable pour n'importe quelle autre ligne d'affaires et comme plus vieille pharmacie dans le district du haut.

Conditions Un tiers ou plus comptant, le reste en un et deux ans, au gré de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties, l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente

Acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5juin—5 6 13 20 27—iu.1 4 6

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE:

Une Résidence Désirable à Deux Etages.

RUE CONSTANCE, PRES ERATO

SUCCESSION DE GEO. MYERS OU MYER.

No 42,371.—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—bureau No 832 et 834 rue Commune, MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1897, et rendu dans la succession ci dessus.

La résidence en bois éligible à deux étages, rue Constance, entre Erato et Galennie, ayant double galeries de face, vestibules avec écaliers en haut et en bas et ayant 10 chambres, cuve, hangar, jolie cour briquetée sur le côté, assez grande pour le passage d'une voiture. Le terrain est plus amplement décrit, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Galennie et Erato, désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 25 mai 1844, déposé en l'étude de David L. McCay, Esq, ancien notaire, pour référence; le dit lot mesurant, en mesure anglaise, 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et à une allée commune dans le fond avec servitude à ceci et à d'autres propriétés.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1897 et faisant un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur

25 mai—25 30—juin 6 13 20 27 à date

PAR D DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Buvette,

Installations, National Cash Register, deux grands Miroirs, Chandeliers, Brackets, deux Éventails électriques, deux Nickel-in-the-Slot, Machines, Stove, Ustensiles de cuisine, Vaisselle, Verrerie, Bouteilles pour buvette, un demi baril de Whisky et plusieurs autres articles.

—AUSSI—

Comptes ouverts montant à $404 15.

A. BANGO VS. SES CREANCIERS

No 53,395—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER Encanteur—Bureau 112 rue Carondelet—MERCREDI, 16 juin 1897, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 736 rue Union, entre St-Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, daté et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les articles ci-dessus mentionnés et comptes ouverts, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

5juin—5 13 15

VENTES A L'ENCAN

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le deuxième District.

Succession de John Paul Vogel.

No 53,147—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Mercredi le 30 Juin 1897.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN et LESSEPS, A. A. Lessops, Encanteur, bureau No. 405 rue Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre amendé de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 27 mai 1897 et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique MERCREDI le 30 juin 1897 à midi, à la Bourse de la Nouvelle Orléans, des propriétés foncières No. 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St. Charles, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et l'avenue Claiborne, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue St-Louis, sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant désigné comme lot No 2.

Les améliorations ci-dessus consistent du cottage seul et substantiel contenant trois chambres et dépendances, et portant le numéro municipal — rue St Louis.

Termes et conditions:—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un an avec billets portant 8 0/0 par an d'intérêts, de la date de la vente, avec lien de vendeur et privilège et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante en plus et au-dessus le prix de l'adjudication et feront un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. P. Cousin, notaire.

31 mai—31—juin 2 6 13 20 28 29 30

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Tonti et Lafayette.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo G. Friedrichs, Encanteur—MARDI, 22 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1897 et rendu dans la succession de Weister, No 53,249 du dossier de ladite cour:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Lafayette et Julie, formant l'encoignure des rues Tonti et Lafayette et mesurant 82 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 66 pieds de face à la rue Lafayette et est composée de toute la façade de la dite profondeur des dits lots, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par Pillé et De Pouilly en date du 2 février 1866, déposé à l'étude de M. Gernon, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. A. Démécourt, député voyer, en date du 24 juillet 1867.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent ou comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

22 mai—22 23 30—juin 6 13 20 à date

VENTE DU MARSHALL DES ETATS UNIS No. 12,578.

F. L. Richardson, receveur de la Banque Nationale d'Amérique

vs

Henry Garles.

Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et le District Est de la Louisiane

EN vertu d'un writ de fieri facias issu par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et le District est de la Louisiane dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée et à moi adressée je procéderai à la vente à l'encan à la porte de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Louisiane, entre les heures prescrites par la loi, au plus et dernier enchérisseur avec le bénéfice de l'estimation, le MARDI, 6me jour de juillet 1897, tous les droits, titre, intérêt et réclamation du défendant dans la propriété ci après décrite à savoir

Trois certain lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 216, 218 et 220 rue du Camp, ville de la Nouvelle Orleans, La, anciennement désignés comme lots 36, 38 et 40 rue Camp dans l'îlet borné par les rues Camp, Commune, Gravier et Magasins, le lot No 36 mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 4 lignes dans le fond par 103 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Commune et 99 pieds 2 pouces sur la ligne opposée.

Le lot No 38 mesure 21 pieds 8 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 3 pouces sur la ligne du côté vers la rue Camp, et 95 pieds 6 pouces sur le côté opposé.

Le lot No 40 mesure 21 pieds 8 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond avec une profondeur de 94 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune, et une profondeur de 91 pieds 9 pouces sur le coté opposé

Conditions de la vente—Comptant, et tel néanmoins, à une première hypothèque existant sur la dite propriété décrite ci dessus de $50,000 00 qui sera due le 1er janvier 1899

J. V. GUILLOTTE, Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

4 juin 4 6 13 20 27 juil 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 52673.

Succession de Thomas G. Montgomery et A. M. Montgomery.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 51 et 53 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 3 juin 1897, et à moi adressé, je procéderai à la vente MARDI, le 6 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631, rue Commune—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet No 469, borné par les rues Foucher, Amélie, Dryades et Romparts; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 28 pieds de face à la rue Foucher sur 94 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un croquis daté le 2 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, N. P., le 2 juin 1886.

Conditions—Au comptant; 10 0/0 de dépôt requis au moment de la vente. Taxes de 1897 assumées par l'acquéreur. Acte de vente par devant W. Morgan Gurley, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 13 15 20 22 27—juil. 3 4 5 6

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Les nominations aux emplois rétribués de la société auront lieu le MERCREDI, 16 juin pour prendre date au 1er juillet pour un an.

Les soumissionnaires aux divers emplois pourront prendre connaissance des conditions et devoirs de leur charge à l'asile de la société à partir du lundi, 7 courant.

Les soumissions seront reçues jusqu'au mercredi, 16 juin, à 5 heures du soir, à l'asile, rue Ste-Anne, entre Derbigny et Roman.

J. M. VERGNOLE, Président.

A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.

6 juin—6 13 15 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage Placement de choix

—DANS LES—

Deuxième et Troisième Districts

Propriétés de valeur et rémunératrice à deux corps de logis

—SUR—

Les rues Dauphine et Remparts.

Dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al.

No 52,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Numéro 629 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 mai 1897 et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 25 mai 1897, dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al, pour effectuer un partage entre les héritiers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Toulouse, St Pierre et Bourbon et mesurant au pied français à peu près 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur d'à peu près 60 pieds.

Les améliorations sont désignées par les Nos municipaux 612 et 614 rue Dauphine, consistant en une maison en briques à deux corps de logis à un étage, bien subdivisé, cour pavée, 2 cuves, water works; une propriété rapportant un bon loyer, à proximité du centre des affaires et à proximité de toutes les commodités.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui y appartiennent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné comme lot No 2, sur un plan fait par L. Surgi, voyer, en date du 10 avril 1847 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, au pied anglais, borné par les rues Histoire, maintenant Kerlerec et Crops, maintenant Bourgogne; les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis, à un étage, avec une allée de chaque côté, connu par les numéros municipaux 1428 et 1430, rue Remparts. Une bonne propriété, cars électriques, en face de la loge de l'Etoile Polaire.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec tout ce les bâtis es et améliorations, etc., qui s'y trouvent, les droits, voies, dépendances etc., située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Hôpital, Ursulines et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues par les Nos. 1130 et 1132 rue Dauphine consistant en une grande et confortable résidence en briques à deux corps de logis, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, subdivisée en grands appartements, cour pavée, water works et entrée commoditée, joli voi-linage, en face de la salle Portugaise.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtis es et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre "F" sur un certificat de voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, en date du 22 mars 1881, et mesurant au pied anglais 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1126 et 1128 rue Dauphine consistant en un joli et confortable cottage en briques, à deux corps de logis, avec une batisse en briques à deux étages dans le fond, cour pavée, allée, commandant une bonne location, rapportant $ 4 par mois.

5° Un certain lot de terre ensemble avec tout ses les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Philippe et Ursulines et mesurant conformément au plan fait par L. Surgi, voyer de ville, en date du 17 janvier 1859, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, façade en briques, avec une grande entrée pour wations avec une addition, une bâtisse en briques à deux étages sur les lieux, écurie, etc., connue par les Nos 1026 et 1028 rue Dauphine. Cette propriété bien administrée donnerait un bon rapport. Bonne localité pour un emplacement de bois et charbon, et toutes les facilités désirables.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies etc., situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St Philippe et Ursulines et mesurant au pied Anglais 31 pieds 11 pouces et 4 lignes plus ou moins de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont designées par les Nos 1022 et 1024 rue Dauphine consistant en une jolie résidence subdivisée entièrement subdivisée moyennement et rapporte un bon locataire

La rue Dauphine une des meilleures rues du 2me district payée en pierres cette propriété est située dans [illegible] choix et à proximité de toutes les commodités.

Termes et conditions Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un ou un et deux ans pour des billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'au paiement final garanti par privilèges du vendeur et privilèges et hypothèques spéciales sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur devra assurer les bâtisses sur la dite propriété à leurs propres valeurs jusqu'au paiement final des dits billets, transférer la police au porteur ou porteurs des dits billets et payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou en partie Les acquéreurs assumeront le pa